



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

# COMITÉ DES FORÊTS

## VINGT-CINQUIÈME SESSION

5-9 octobre 2020

## PROJET DE RAPPORT

### INTRODUCTION

1. Le Comité des forêts a tenu sa vingt-cinquième session du 5 au 9 octobre 2020, parallèlement à la septième Semaine mondiale des forêts. La session s'est exceptionnellement déroulée à distance en raison de la pandémie mondiale de covid-19 et des problèmes de santé publique et autres contraintes qui en découlent.

2. Avant le début des délibérations, le Comité a confirmé que la réunion à distance constituait une session ordinaire officielle du Comité. Ce dernier est convenu, aux fins de la conduite de la présente session, de procéder conformément à son Règlement intérieur et à ses usages et de déroger aux dispositions qui pourraient s'avérer incompatibles avec la tenue d'une session à distance. Le Comité est également convenu d'appliquer des procédures spéciales ou des modalités de travail aménagées selon qu'il convenait pour permettre le bon déroulement de la session.

### OUVERTURE DE LA SESSION (point 1)

3. Ont participé à la session les délégués de xxx pays et d'une organisation Membre, les représentants de xxx organismes et programmes des Nations Unies, ainsi que des observateurs de xxx organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales internationales.

4. M. Won Sop Shin (République de Corée), Président de la vingt-cinquième session du Comité des forêts, a ouvert la session en soulignant le rôle important que le Comité jouait s'agissant de relever des défis pressants et de fournir des indications à la FAO, organisation internationale dotée du mandat le plus vaste dans le domaine des forêts. Il a présenté les intervenants de la séance d'ouverture:

M. Qu Dongyu, Directeur général de la FAO; M<sup>me</sup> Inger Andersen, Directrice exécutive du

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); et M. Virginijus Sinkevičius, commissaire européen à l'environnement, aux océans et à la pêche (Commission européenne).

5. M. Hiroto Mitsugi, Sous-Directeur général, a souhaité la bienvenue aux délégués.

6. Le Président de la session a délégué la présidence des séances de l'après-midi et d'autres séances, selon les besoins, à la Vice-Présidente M<sup>me</sup> Christine Farcy (Belgique), assistée du Vice-Président M. Yusuf Serengil (Turquie), pour assurer la bonne marche des travaux du Comité compte tenu du décalage horaire entre les participants.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 2)**

7. L'ordre du jour a été adopté (voir *Annexe A*). La liste des documents examinés par le Comité figure à l'*Annexe C*.

### **DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION (point 3)**

8. Le Comité a été informé que les commissions régionales des forêts avaient élu les présidents dont les noms figurent ci-après, qui agissent donc en qualité de vice-présidents du Comité des forêts pendant toute la durée de leur mandat au sein de leur commission respective: M<sup>me</sup> Morongoa S. Leseke (Afrique du Sud), de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique; M. Ko Ki-yeon (République de Corée), de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique; M<sup>me</sup> Christine Farcy (Belgique), de la Commission européenne des forêts; M. Pedro Soust (Uruguay), de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes; M. Victor Eduardo Sosa Cedillo (Mexique), de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord; et M. Yusuf Serengil (Turquie), de la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient.

9. Les membres ci-après ont été élus au Comité de rédaction: Allemagne, Brésil, Canada, Costa Rica, Fédération de Russie, Indonésie, Japon, Nouvelle-Zélande, Union européenne, Soudan et Zambie. Le Comité a élu M. Don Syme (Nouvelle-Zélande) Président.

### **SITUATION DES FORÊTS DU MONDE 2020 (Point 4)**

#### **4.1 SITUATION DES FORÊTS DU MONDE 2020: FORÊTS, BIODIVERSITÉ ET ACTIVITÉ HUMAINE**

10. Le Comité s'est félicité de la publication du rapport sur *La situation des forêts du monde 2020* (SOFO 2020), élaboré conjointement par la FAO et le PNUE, ainsi que de l'accent qui y est mis sur les forêts, la biodiversité et l'activité humaine, qui tombe à point nommé. Il a félicité la FAO pour

cette première publication phare entièrement numérique de l'Organisation. Sur la base de ce document, le Comité:

- a) a pris note des principales conclusions du rapport sur la *Situation des forêts du monde 2020* et a invité les Membres à en tenir compte, autant qu'il conviendra, lors des négociations sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 afin que celui-ci reflète le rôle essentiel que jouent les forêts et leur gestion durable dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité;
- b) a demandé à la FAO:
  - i. de faire mieux connaître les facteurs qui sont à l'origine de l'appauvrissement de la biodiversité forestière et les moyens de les éliminer;
  - ii. de renforcer les interventions visant à mettre fin à la déforestation, à la dégradation des forêts et à l'appauvrissement de la biodiversité forestière et de prêter un appui aux Membres dans ce domaine, notamment en encourageant différentes formes de coopération internationale;
  - iii. de fournir aux Membres les outils et les méthodes nécessaires pour rassembler des preuves plus solides de la contribution des forêts à la conservation de la biodiversité, et renforcer la capacité qu'ont les pays de suivre les résultats obtenus en matière de biodiversité et de combler les lacunes existantes;
  - iv. de continuer à montrer, d'une part, qu'il est possible de trouver des solutions qui associent de manière équilibrée la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité forestière, notamment la gestion durable des forêts, la restauration et l'agroforesterie, en partageant des meilleures pratiques adaptées aux capacités, aux priorités et aux contextes nationaux, et, d'autre part, que les secteurs de l'agriculture et des forêts peuvent fonctionner en synergie pour favoriser le développement durable;
  - v. d'aider les Membres, à leur demande, à redoubler d'efforts pour assurer la participation des populations tributaires des forêts et des femmes au secteur forestier et à la conservation de la biodiversité, et améliorer l'information sur les avantages socioéconomiques de la biodiversité forestière;
  - vi. d'aider les Membres à développer des modes de financement novateurs aux fins de la conservation, de la restauration et de l'utilisation durable des forêts, notamment la rémunération des services écosystémiques;
  - vii. d'utiliser des notions convenues de façon multilatérale et des corrélations fondées sur des éléments scientifiques et des données factuelles dans les publications phares, conformément aux orientations du Conseil de la FAO;
  - viii. de faciliter la consultation des Membres, par l'intermédiaire de leur représentation permanente auprès de la FAO, dans le cadre de la préparation du prochain rapport sur *La situation des forêts du monde* afin que le processus soit inclusif et s'appuie sur les éléments nécessaires;

- ix. d'offrir aux Membres un moyen de communiquer des informations au sujet de modifications spécifiques à apporter au rapport pour permettre au secrétariat d'en améliorer l'exactitude;
- x. de mettre en avant et promouvoir les pratiques employées actuellement pour harmoniser les activités agricoles avec la conservation, la restauration et l'utilisation durable des forêts tout en évitant la déforestation et en préservant les services écosystémiques;
- xi. d'aider les Membres, à leur demande, à accroître les efforts visant à offrir des possibilités de génération de revenus aux populations tributaires des forêts afin qu'elles ne se tournent pas vers des activités qui nuisent aux forêts.

#### **4.2 ÉVALUATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES MONDIALES 2020: PRINCIPAUX RÉSULTATS ET VOIES À SUIVRE, EN PARTICULIER DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE**

11. Le Comité s'est félicité de l'édition 2020 du rapport d'évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) et a invité les pays:
- a. à fournir des mises à jour fréquentes sur les principaux indicateurs relatifs aux forêts, sur une base volontaire, à tirer parti de la plateforme en ligne d'établissement de rapports d'évaluation des ressources forestières mondiales afin de promouvoir et de communiquer au niveau de détail souhaité les informations tabulaires et géospatiales disponibles sur les ressources forestières nationales, et à utiliser les données de l'évaluation pour prendre des décisions stratégiques fondées sur des données factuelles et déterminer les perspectives du secteur forestier;
  - b. à collaborer avec la FAO, par l'intermédiaire des correspondants nationaux de l'Évaluation des ressources forestières mondiales et d'autres experts, afin d'approfondir et d'améliorer l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux, conformément à la recommandation de l'atelier d'experts hébergé par la FAO en 2019;
  - c. à encourager leurs correspondants nationaux de l'évaluation à communiquer avec les coordonnateurs d'autres processus, ce qui facilitera l'établissement de rapports homogènes sur les ressources et les produits forestiers dans le cadre des objectifs de développement durable, des objectifs mondiaux relatifs aux forêts du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts(2017-2030) et des conventions de Rio.
12. Le Comité a invité le Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres organismes et processus internationaux chargés des questions forestières à envisager le recours à l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux dans le cadre de leurs mandats respectifs et des processus d'établissement de rapports qui leur sont propres, le cas échéant.

13. Le Comité a demandé à la FAO:

- a. de continuer à produire un rapport d'évaluation des ressources forestières mondiales tous les cinq ans;
- b. d'élaborer, en concertation avec les Membres, les partenaires du Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières, des experts internationaux et d'autres parties prenantes, un processus souple d'établissement de rapports d'évaluation des ressources forestières mondiales, qui rende possible l'actualisation volontaire des indicateurs essentiels relatifs à l'ODD 15 et d'autres indicateurs, à la discrétion des Membres, s'ils prennent connaissance de nouvelles informations, tout en veillant à la qualité et à la transparence des données;
- c. de veiller à allouer des ressources suffisantes au Programme de l'Évaluation des ressources forestières mondiales en maintenant le budget ordinaire de la FAO et de s'employer à accroître le versement pluriannuel de ressources extrabudgétaires volontaires par les pays donateurs;
- d. de proposer, sur consultation des Membres, des orientations et outils opérationnels en vue de l'établissement de rapports plus uniformes sur les caractéristiques des forêts, notamment sur les forêts primaires, ainsi que des suggestions sur l'utilisation de la télédétection, selon les capacités des pays;
- e. d'élaborer, en coopération avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres initiatives de régénération des forêts, une note d'information pour la vingt-sixième session du Comité destinée à analyser si et, le cas échéant, comment l'établissement de rapports sur les indicateurs liés à la régénération des forêts dans le cadre des prochaines Évaluations des ressources forestières mondiales pourrait rationaliser la communication d'informations pour les pays entre plusieurs initiatives de régénération;
- f. d'appliquer les recommandations de l'atelier d'experts hébergé par la FAO sur l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux, soit d'approfondir la réflexion sur les indicateurs de niveau 2 et de niveau 3 et les étapes à suivre en vue de tirer pleinement parti, à tous les niveaux, de cet ensemble commun d'indicateurs, en collaboration avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres organisations et processus internationaux concernés;
- g. d'analyser, en collaboration avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, l'adoption de l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux par d'autres mécanismes d'établissement de rapports et la mesure dans laquelle cela réduit la charge des pays en matière de communication d'informations;
- h. de répertorier et de promouvoir les nouvelles technologies et l'innovation numérique en vue de la collecte et de la diffusion de données sur les ressources forestières, leur gestion durable et leur affectation, en particulier de données sur les moyens d'existence et de données socio-économiques, ainsi que sur les produits forestiers, en synergie avec d'autres initiatives pertinentes de la FAO relatives aux données, à l'instar de l'initiative Main dans la main, et de fournir un document d'information en vue de son examen par le Comité à sa vingt-sixième session;

- i. d'aider les Membres, à leur demande, à générer, analyser et communiquer les données, notamment par l'intermédiaire d'activités de renforcement des capacités, d'une coopération technologique et d'une mobilisation de ressources supplémentaires.

## **FORÊTS ET BIODIVERSITÉ (point 5)**

### 14. Le Comité:

- a. a examiné le document COFO/2020/5 Rev.2 et a noté que les indications fournies par le Conseil de la FAO à sa cent soixante-troisième session, durant laquelle avait été adoptée la Stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, avaient été dûment suivies, en particulier concernant l'élaboration d'un projet de plan d'action aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie;
- b. a souligné l'importance de la biodiversité forestière pour les services écosystémiques et la sécurité alimentaire;
- c. s'est dit inquiet de la perte continue de biodiversité et a insisté sur le fait qu'il était nécessaire d'honorer les engagements pris au niveau mondial, notamment dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- d. a noté les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture;
- e. a examiné le projet de plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, tel qu'il figure à l'appendice I du document COFO/2020/5 Rev2.

### 15. Le Comité:

- a. a pris acte du fait que les Membres pourraient formuler par écrit de nouvelles observations en tant que contributions au document à l'intention de la Division des forêts de la FAO pour que celle-ci les transmette au Bureau de la FAO chargé de l'élaboration du plan d'action;
- b. a recommandé que l'on mette en place un processus de consultation ouvert, transparent et mené par les Membres en vue d'élaborer la version finale du projet de plan d'action et que l'on tienne compte des observations et des contributions formulées par tous les comités techniques ainsi que par le Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA);
- c. a souligné l'importance de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris de l'accès à ces ressources et du partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

16. Le Comité a invité les Membres:
  - a. à renforcer l'intégration de la biodiversité ainsi que sa conservation et son utilisation durable dans le secteur forestier et à intensifier la collaboration avec d'autres secteurs concernés par la question;
  - b. à établir la version définitive de leurs rapports nationaux en vue du deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde et à les transmettre à la FAO dans les meilleurs délais.
  
17. Le Comité a demandé à la FAO:
  - a. d'accorder une place plus importante aux forêts dans les activités visant à intégrer la biodiversité dans les différents secteurs de l'agriculture;
  - b. de procéder à un examen de l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier et de promouvoir les bonnes pratiques portant sur les solutions qui respectent l'équilibre entre conservation et utilisation durable de la biodiversité forestière, et de lui rendre compte des progrès réalisés en la matière à sa vingt-sixième session;
  - c. de renforcer les actions en faveur de la gestion durable des espèces sauvages tout au long de la chaîne de valeur du gibier et de l'adoption de mesures visant à réduire autant que possible le risque de zoonoses, notamment en appliquant l'approche «Une seule santé» et en intensifiant la collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS);
  - d. de contribuer aux activités liées à la biodiversité menées par la Convention sur la diversité biologique et d'autres organisations et processus en vue de renforcer le suivi de la biodiversité forestière, l'établissement de rapports à ce sujet et son examen, selon qu'il convient;
  - e. de réfléchir à une initiative destinée à intégrer la biodiversité dans les systèmes alimentaires, en concertation avec les Membres.

## **FORÊTS: SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (Point 6)**

18. Le Comité a reconnu le rôle des forêts et de la gestion forestière durable dans le développement de la résilience au changement climatique, ainsi que leur importance pour l'adaptation au changement climatique et son atténuation;
  
19. Le Comité s'est par ailleurs dit conscient que les forêts et la gestion forestière durable pouvaient contribuer de manière importante à la reprise socio-économique et au retour à la normale face à la pandémie de covid19.

20. Le Comité a noté qu'il fallait intensifier les actions à tous les niveaux pour enrayer la déforestation et la détérioration des forêts dans tous les écosystèmes forestiers, agrandir les zones boisées, dans les situations où c'est souhaitable et où il y a lieu de le faire, et améliorer la santé des écosystèmes forestiers;

21. Le Comité a invité les Membres à:

- a. réfléchir à la manière dont on pourrait mettre davantage en avant le rôle des forêts et l'utilisation du bois dans les mesures en vigueur qui concernent l'adaptation au changement climatique, l'atténuation des effets de celui-ci et le renforcement de la résilience, en fonction des priorités et des circonstances nationales, en particulier en exploitant au mieux le potentiel des forêts au regard de l'adaptation, de l'atténuation et de la résilience et en renforçant les politiques, stratégies et plans nationaux pertinents, y compris dans les contributions déterminées au plan national, s'il y a lieu et si c'est opportun;
- b. renforcer les systèmes de gestion qui traitent des problèmes tels que les feux de forêt, les risques de catastrophes, les ravageurs et les maladies, qui peuvent être aggravés par le changement climatique, mais aussi par le changement d'affectation des terres et les variations de l'environnement naturel, afin de réduire le risque de déforestation, et de se préparer à intervenir rapidement dans l'éventualité d'une situation d'urgence pour permettre un rétablissement des forêts;
- c. veiller à ce que les mesures qu'ils adoptent pour se remettre de la pandémie de covid-19 favorisent la transition vers des économies à faible intensité de carbone et améliorent la résilience des écosystèmes forestiers, entre autres avantages;
- d. accélérer la mise en œuvre des stratégies, des plans d'action et des autres composantes du mécanisme REDD+ (réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts) au plan national ainsi que des approches à l'échelle du paysage, selon leurs priorités et leurs capacités, afin d'agir contre les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts et de promouvoir la restauration et la gestion durable des forêts;

22. Le Comité a demandé à la FAO:

- a. d'aider les Membres, à leur demande, à développer leurs capacités pour mieux lutter contre les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le cadre de leurs interventions en faveur du climat, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre et/ou l'amélioration de leurs contributions déterminées au niveau national, s'il y a lieu;
- b. d'approfondir sa collaboration avec le secteur privé et de faciliter le dialogue – notamment en permettant la mise en commun des connaissances et des enseignements tirés – visant à mobiliser des financements climatiques en faveur des forêts et à renforcer le rôle que joue le secteur privé dans la lutte contre les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts



- tout en contribuant à la création d'emplois, à la résilience des moyens de subsistance et à la réduction de la pauvreté;
- c. de mieux faire comprendre que la déforestation, la dégradation des forêts et le changement climatique, entre autres phénomènes, peuvent contribuer à faire augmenter le risque de propagation des zoonoses afin d'éclairer les décideurs, de telle sorte que des approches du relèvement mutuellement bénéfiques soient adoptées;
  - d. étant donné l'importance de la santé des végétaux et la nécessité de trouver des solutions aux problèmes au moyen d'une approche «Un monde, une santé», de continuer de renforcer les activités d'établissement de normes internationales et de mieux faire connaître les travaux de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et du Codex Alimentarius;
  - e. de prêter assistance aux Membres, à leur demande, pour faire face aux conséquences des situations d'urgence, des catastrophes naturelles et des épidémies touchant le domaine forestier, et pour mettre en place des stratégies à long terme en matière de prévention, d'atténuation des risques et de gestion forestière, en tenant compte des réalités nationales ou écologiques, notamment face aux incendies, aux organismes nuisibles, aux maladies et aux sécheresses; et renforcer leurs réseaux régionaux respectifs ainsi que la disponibilité et l'accessibilité de l'information aux niveaux national et mondial;
  - f. de prêter assistance aux Membres, à leur demande, pour procéder à des évaluations de la vulnérabilité ainsi qu'à des études de l'impact du changement climatique sur les écosystèmes forestiers afin d'éclairer les interventions de politique générale;
  - g. de soutenir le renforcement des capacités, d'assurer une assistance technique et de fournir des données à l'appui des efforts menés au niveau national pour améliorer, repenser et mettre en œuvre, selon qu'il convient, les politiques et mesures visant à mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts, d'appuyer les mesures d'adaptation, notamment dans le contexte des interventions ciblant les forêts pour faciliter le redressement après la pandémie de covid-19, et de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire;
  - h. d'épauler les Membres, à leur demande, dans leurs efforts en faveur d'une gestion intégrée des paysages au moyen d'approches innovantes visant à mettre un terme à la déforestation, à faciliter les investissements et à renforcer les capacités et la formation dans cette optique;
  - i. de participer activement à tout débat ou négociation qui, au sein du système des Nations Unies, porte sur les solutions fondées sur la nature ou sur leur définition et appuyer l'intégration et la prise en compte du rôle de la gestion durable des forêts dans les débats;
  - j. de tirer parti, en collaboration avec d'autres organisations du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), des conclusions de l'initiative conjointe du Partenariat intitulée «Travaillons

avec les divers secteurs pour arrêter la déforestation et étendre les superficies forestières – de l’aspiration à l’action»;

- k. de soutenir les efforts consentis par les Membres dans la remise en état des paysages forestiers;
- l. d’aider les Membres à mettre au point des instruments financiers qui contribuent à la lutte contre la déforestation, notamment au moyen de la rémunération des services écosystémiques;
- m. de continuer d’aider les Membres à conserver, remettre en état et gérer durablement les forêts, notamment en réduisant la déforestation et en inversant la tendance, et à accéder à des financements et à des paiements liés aux résultats provenant de sources pertinentes, en étroite collaboration, sans pour autant s’y limiter, avec le Réseau mondial de facilitation du financement forestier et en intégrant des mécanismes financiers comme le Fonds vert pour le climat;
- n. d’aider, sur demande, les petits États insulaires en développement (PEID) à mettre en œuvre ou à renforcer la gestion durable des forêts pour améliorer la résilience et la durabilité des communautés et des écosystèmes forestiers, notamment dans le contexte du changement climatique, des catastrophes naturelles et d’autres risques.

## **LES FORÊTS ET LEUR RÔLE DANS LA TRANSFORMATION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES (Point 7)**

### **7.1 TRANSFORMER L’AGRICULTURE ET LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES: METTRE UN TERME À LA DÉFORESTATION ET PROMOUVOIR LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DURABLES DES PRODUITS FORESTIERS**

(Paragraphe 23 à 25)

### **7.2 DÉCENNIES DES NATIONS UNIES: AGRICULTURE FAMILIALE ET RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES**

26. Le Comité a félicité la FAO d’avoir été chargée de codiriger la mise en œuvre de deux grandes décennies des Nations Unies qui sont étroitement liées, l’une consacrée à l’agriculture familiale et l’autre à la restauration des écosystèmes, et a souligné la nécessité d’établir une collaboration étroite et de coordonner les efforts pour favoriser la mise en œuvre de la décennie consacrée à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

27. Le Comité a accueilli avec satisfaction le bilan des progrès accomplis et a pris note du rapport de situation sur la restauration des écosystèmes de production dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (COFO/2020/Inf.7).

28. Compte tenu de l'importance que revêtent les décennies des Nations Unies, le Comité a invité les Membres à concourir à la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et à la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale en procédant de manière à atténuer les effets à court terme de la covid-19 et à favoriser la résilience à long terme des agriculteurs familiaux, des forêts et des entreprises et populations tributaires de celles-ci, notamment par la voie d'activités de mise en œuvre au plan national et de contributions volontaires, selon qu'il conviendra.

29. Le Comité a demandé à la FAO:

- a. de mieux faire connaître et faire circuler les solutions permettant de faire face aux effets à court et long termes de la covid-19 sur la restauration des écosystèmes forestiers et l'agriculture familiale;
- b. de veiller à ce que la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et celle de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes se fassent en étroite coordination et collaboration;
- c. de veiller à ce que le nouveau Cadre stratégique de la FAO accorde la place qu'elle mérite à la contribution essentielle de l'Organisation à la restauration des écosystèmes, en particulier en ce qui a trait aux écosystèmes productifs et au renforcement des synergies avec d'autres initiatives régionales et mondiales existantes, éventuellement au moyen de ressources extrabudgétaires;
- d. de faire davantage participer le secteur privé, les agriculteurs familiaux, les petits exploitants, les communautés et les entrepreneurs, en tant qu'acteurs dynamiques du changement, ainsi que les organisations de producteurs agricoles et forestiers et d'autres parties prenantes concernées, aux activités menées dans le cadre de ces deux décennies des Nations Unies, et de renforcer son appui aux organisations de producteurs forestiers et agricoles par l'intermédiaire du Mécanisme forêts et paysans;
- e. de fournir des outils, des méthodes et des meilleures pratiques aux Membres, à leur demande et en tenant compte de leurs priorités et capacités nationales, pour les aider à intensifier leur action en faveur de la restauration des forêts et des paysages et à suivre les progrès accomplis;
- f. de tenir compte de l'importance qu'il y a à ce que le système commercial multilatéral soit ouvert, prévisible, non discriminatoire, juste et fondé sur des règles, des éléments concrets et des données scientifiques, conformément aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et de s'abstenir d'utiliser des formulations, des notions et des idées n'ayant pas été convenues au préalable lorsqu'elle codirigera la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

## **SUITE DONNÉE À DES INITIATIVES DANS DIFFÉRENTS DOMAINES (Point 8)**

### **8.1 DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES ORGANES DE LA FAO INTÉRESSANT LE COMITÉ**

30. Le Comité a pris note des décisions et des recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité, notamment concernant les points de l'ordre du jour correspondants.
31. S'agissant des changements structurels figurant à l'annexe I du document CL 164/3 de la cent soixante-quatrième session du Conseil de la FAO, le Comité:
- a. a souligné qu'il fallait, à la lumière de ces changements, que les questions liées aux forêts restent visibles et que la FAO conserve des capacités solides et utiles en la matière, tant au Siège que dans les bureaux extérieurs.
  - b. a prié la FAO d'examiner le résultat de ces changements structurels et leurs effets sur les activités de la FAO liées aux forêts en vue de la vingt-sixième session du Comité des forêts.

#### **8.1.a MANDAT DE LA PLATEFORME INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE DANS L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

32. Le Comité a demandé à la FAO:
- a. de faire en sorte que cette initiative donne naissance à des synergies entre les organisations internationales et d'autres parties prenantes et initiatives concernées, et de renforcer la coordination entre ces acteurs sans créer de chevauchements avec les activités qu'ils mènent au titre de leur mandat;
  - b. d'indiquer, dans le mandat, les mécanismes de communication de l'information par la voie desquels les directives volontaires établies par la Plateforme sur les questions liées à l'alimentation et à l'agriculture numériques seront présentées aux Membres de la FAO afin qu'ils les examinent dans le cadre du processus relatif aux organes directeurs;
  - c. de définir un modèle de financement solide et prévisible fondé sur les contributions volontaires;
  - d. de veiller à ce les questions liées à l'utilisation des technologies numériques dans le cadre de la planification de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et des activités forestières soient prises en compte dans l'initiative, de même que les conséquences de ces technologies;
  - e. de continuer à développer et à affiner le mandat afin qu'il puisse être examiné par le Comité du Programme et le Conseil de la FAO.

## **8.2 RAPPORT D'ACTIVITÉ, NOTAMMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DES NATIONS UNIES SUR LES FORÊTS**

33. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport d'activité et a demandé à la FAO:
- a. de continuer à soutenir les activités menées au titre des grands programmes sur les forêts mentionnés dans le rapport, en encourageant l'établissement de liens plus étroits entre ces programmes et les principaux projets conduits par la FAO;
  - b. de continuer à soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), en particulier en promouvant les connaissances relatives au rôle de la gestion durable des forêts dans le développement durable, en établissant des liens clairs entre ses activités et le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et en faisant rapport sur l'avancement / la mise en œuvre de celui-ci;
  - c. de coopérer avec le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) à la préparation d'une évaluation initiale de l'impact de la pandémie de covid-19 sur la gestion durable des forêts, qui sera présentée lors de la seizième session du Forum;
  - d. de contribuer à un engagement accru de ses commissions régionales des forêts dans la préparation des sessions techniques du FNUF, en vue de présenter l'expérience acquise et les pratiques forestières optimales des différentes régions et de renforcer leur participation aux dialogues régionaux en rapport avec le FNUF;
  - e. d'inviter ses commissions régionales des forêts à examiner des questions intéressant le FNUF et de fournir des informations utiles pour le FNUF;
  - f. de continuer à renforcer son rôle de chef de file dans le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et de diriger les travaux relatifs à l'élaboration du programme de travail du PCF, en suivant le programme de travail quadriennal du FNUF pour 2021-2024, en vue de sa présentation [pour examen] à la seizième session du Forum;
  - g. de continuer à soutenir les fonctions d'examen du FNUF conformément à son mandat.

## **8.3 DIALOGUE AVEC LES ORGANES STATUTAIRES TRAITANT DE QUESTIONS FORESTIÈRES**

34. Le Comité a insisté sur l'importance des commissions régionales des forêts et souligné qu'il fallait que celles-ci prennent une part plus importante aux activités liées aux politiques au sein des conférences régionales de la FAO.

35. Le Comité a demandé à la FAO de s'entretenir avec les commissions régionales des forêts au sujet des mesures à prendre pour faciliter leurs dialogues sur les politiques et leurs échanges de vues techniques afin de les aider à concrétiser les objectifs de leurs membres et à favoriser leurs contributions aux mécanismes et objectifs internationaux.

36. Le Comité a encouragé les membres de Silva Mediterranea à:
- a. contribuer aux préparatifs de la vingt-quatrième session de Silva Mediterranea et de la septième Semaine forestière méditerranéenne, qui doivent se tenir en 2021, et s'engager à faire en sorte que des participants de haut niveau y assistent;
  - b. faire le point sur les activités de Silva Mediterranea pour évaluer les effets de la covid-19 sur les écosystèmes forestiers méditerranéens et les moyens d'existence qui en découlent et comprendre comment les forêts et la foresterie peuvent aider la région à se relever au lendemain de la pandémie.
37. Le Comité a examiné les activités menées par le Comité consultatif de la filière bois durable (CCFBD) et:
- a. pris acte des résultats et des messages clés émanant des soixantième et soixante et unième sessions du CCFBD;
  - b. à la lumière du Cadre stratégique du CCFBD pour la période 2020-2030, a encouragé le CCFBD à renforcer la mise en commun des informations et à consulter le Comité au sujet de ses travaux;
  - c. a invité la division Forêts de la FAO à fournir aux Membres des mises à jour fréquentes sur les travaux du CCFBD;
  - d. a invité le CCFBD à continuer de catalyser des partenariats stratégiques entre la FAO et le secteur privé à l'appui des efforts mis en œuvre par les pays pour atteindre les ODD, en particulier dans les pays en développement.
38. Le Comité, après avoir examiné les travaux de la Commission internationale du peuplier et autres essences à croissance rapide utiles aux personnes et à l'environnement (CIP):
- a. a pris note des progrès accomplis dans la réforme de la CIP;
  - b. a encouragé le Comité exécutif de la CIP à prendre des mesures concrètes, en misant éventuellement sur des espèces d'arbres à croissance rapide, afin de soutenir la Décennie d'action des Nations Unies, la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale;
  - c. a encouragé l'adhésion à la CIP et la participation à sa session de 2021 afin d'élargir la portée de son action;
  - d. a invité la CIP à renforcer la mise en commun des informations et à consulter le Comité au sujet de ses travaux;
  - e. a invité la division Forêts de la FAO à fournir aux Membres des mises à jour fréquentes sur les travaux de la CIP.

39. Le Comité a examiné les travaux de son Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides (ci-après dénommé le Groupe de travail) et:
- a. a approuvé le nouveau Règlement intérieur, intégrant des modifications relatives au langage non sexiste, tel qu'il a été proposé à la première session du Groupe de travail;
  - b. s'est félicité de l'avancement des travaux du Groupe de travail;
  - c. a encouragé les pays qui ne l'avaient pas encore fait à désigner les experts nationaux des zones arides qui siégeront au Groupe de travail;
  - d. a encouragé le Groupe de travail à prendre des mesures pour renforcer ses activités, compte tenu du rôle important que jouent les systèmes agrosylvopastoraux dans la production durable.
40. Le Comité a invité la FAO à étudier les voies possibles pour établir un lien plus étroit entre les travaux de ces organes statutaires et ceux de la division Forêts ainsi qu'avec d'autres domaines d'action intéressant la foresterie, afin d'accroître leur utilité et leur efficacité, de créer des synergies et de renforcer la participation.
41. Le Comité a invité la FAO à soutenir la participation des acteurs du secteur privé, dans le respect des dispositions applicables de la législation nationale, aux activités de renforcement des capacités à l'appui de la production durable, de la consommation responsable et du commerce connexe des produits forestiers.

## **ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

### **9.1 TRANSFORMATION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET SOMMET DES NATIONS UNIES SUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES**

42. Le Comité:
- a. a admis qu'il était important de mettre en place des systèmes alimentaires durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, a reconnu le rôle considérable des forêts, des arbres, de l'agroforesterie et des autres approches novatrices axées sur les forêts à cet égard, a souligné que l'adoption d'une approche fondée sur les systèmes alimentaires, en accord avec les priorités et les capacités nationales, reposait sur la coordination entre toutes les parties prenantes et a insisté sur le degré d'urgence accru lié à la pandémie de covid-19;
  - b. a reconnu le rôle que jouait la FAO s'agissant de prêter un appui aux préparatifs du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui se tiendra en 2021, de faciliter le dialogue et le partage de connaissances, et de renforcer les capacités des acteurs des systèmes alimentaires de définir, de concevoir et de transposer à plus grande échelle des initiatives

coordonnées afin de catalyser des changements profonds en faveur de systèmes alimentaires durables adaptés au contexte local.

43. Le Comité a demandé à la FAO:
- a. d'aider les Membres, à leur demande, à prendre des mesures et à accroître les investissements aux fins de l'intégration systématique des forêts et des arbres, de l'agroforesterie et des autres approches novatrices axées sur les forêts dans des systèmes alimentaires plus durables, compte tenu du degré d'urgence accru lié à la pandémie de covid-19;
  - b. de faire rapport à la vingt-sixième session du Comité sur les débats menés lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires concernant les sujets qui l'intéressent.

## **9.2 STRATÉGIE ET VISION RELATIVES AUX ACTIVITÉS DE LA FAO EN MATIÈRE DE NUTRITION**

44. Le Comité:
- a. a reconnu le rôle des forêts et de la foresterie s'agissant de contribuer à une alimentation saine et de prévenir la malnutrition sous toutes ses formes; s'agissant également de fournir des emplois et des revenus supplémentaires et de préserver les moyens de subsistance, en particulier dans les zones rurales, tout en accroissant la valeur des forêts et en renforçant la nécessité de les gérer de manière durable;
  - b. a reconnu qu'il était important de promouvoir les systèmes agroforestiers, notamment les espèces d'arbres à usages multiples, afin d'améliorer la sécurité alimentaire, de protéger l'environnement et de générer des revenus;
  - c. a pris note du projet de Stratégie et vision relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition («la Stratégie»), tel qu'il figure dans le document COFO/2020/9.2, et a dit attendre avec intérêt la mise au point de sa version définitive;
  - d. a salué le caractère exhaustif de la Stratégie, qui intègre tous les secteurs dans les approches axées sur les systèmes alimentaires, y compris les forêts, pour lutter contre toutes les formes de malnutrition, et a souligné qu'il était important de prendre en compte les différents contextes sur le terrain et les réalités nationales, notamment pour le secteur forestier, lors de la mise en œuvre de la Stratégie;
  - e. a fourni des orientations sur la Stratégie, sous l'angle de la foresterie, pour faire en sorte que la Stratégie contribue utilement au mandat de la FAO et afin de soutenir les pays dans les efforts qu'ils mènent pour atteindre leurs cibles relatives aux ODD, indiquant notamment que la Stratégie devrait prendre en compte et mettre en évidence:



- i. les possibilités qu'offrent les forêts et la foresterie s'agissant de contribuer à une alimentation saine et de prévenir la malnutrition sous toutes ses formes;
- ii. la contribution directe des produits forestiers à une alimentation saine issue de systèmes alimentaires durables ainsi que leurs incidences positives indirectes sur le secteur forestier lui-même et sur les zones rurales, comme mentionné au paragraphe 44;
- iii. l'importance de l'innovation à cet égard;
- iv. l'importance des partenariats, notamment avec la société civile, le secteur privé ainsi que les petits exploitants et producteurs familiaux, les jeunes et les femmes, les peuples autochtones et les communautés locales, les exploitants des secteurs agroalimentaire et agroforestier et leurs associations, indépendamment de leur taille;
- v. l'importance de la participation et de l'autonomisation des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que des femmes et des jeunes.

### **9.3 PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU COMITÉ DES FORÊTS (2020-2023)**

45. Le Comité a examiné et adopté le Programme de travail pluriannuel pour 2020-2023 avec les changements indiqués dans l'annexe xxx au présent rapport. Le Comité a noté qu'il fallait notamment:

- a. tenir compte des nouvelles réalités de l'après-covid-19 et atténuer ses effets à moyen et long termes;
- b. intensifier ses activités et celles la FAO en rapport avec la contribution fondamentale de la gestion durable des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies et faire en sorte qu'il y ait suffisamment de budget et de capacités pour exécuter ces tâches;
- c. réfléchir davantage à des moyens d'accroître l'efficacité des activités, faire participer les représentations basées à Rome aux travaux intersessions et améliorer les échanges entre ces dernières et le Comité directeur du Comité des forêts.

46. Le Comité a appelé les Membres à contribuer activement à ses activités et à celles de la FAO et a souligné l'importance des forêts et de la foresterie dans le contexte du changement climatique, de la biodiversité et du relèvement après la covid-19.

47. Le Comité a dit attendre avec intérêt de recevoir une version modifiée du Programme de travail pluriannuel à sa vingt-sixième session, lorsque le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et le Plan à moyen terme 2022-2025 auront été adoptés.

### **9.4 PRÉPARATIFS DU QUINZIÈME CONGRÈS FORESTIER MONDIAL**

48. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport sur l'état d'avancement des préparatifs en vue du quinzième Congrès forestier mondial (le Congrès) et a invité les Membres à:

- a. soutenir le Congrès en y faisant participer des responsables politiques de haut niveau et des personnes célèbres et en prenant en charge les frais de concitoyens souhaitant y assister;
  - b. présenter des propositions sur des questions revêtant un intérêt national et mondial qui pourraient être examinées lors des débats et dans des documents développant les thématiques abordées lors du Congrès;
  - c. cerner les publics susceptibles d'être intéressés par les conclusions du Congrès, y compris les processus et instruments mondiaux en rapport avec les forêts ou, de manière plus générale, avec l'utilisation des terres;
  - d. prendre part aux manifestations qui auront lieu pendant le Congrès pour continuer à avoir une réflexion approfondie sur les principaux points à l'ordre du jour de la vingt-cinquième session du Comité des forêts.
49. Le Comité a invité la République de Corée, en tant que pays hôte du Congrès et État partie à plusieurs instruments et processus internationaux, à:
- a. apporter un soutien logistique et donner des indications aux personnes intéressées par le Congrès afin qu'elles puissent y participer, éventuellement à distance, compte tenu de la pandémie de covid-19;
  - b. veiller à ce que le document sur la vision soit élaboré de manière inclusive et transparente, dans l'esprit du Congrès forestier mondial;
  - c. présenter les conclusions du Congrès auprès des instruments et processus internationaux pertinents.
50. Le Comité a demandé à la FAO:
- a. aligner les débats du Congrès, ainsi que les activités dans son sillage, sur les efforts mondiaux visant à remédier aux conséquences de la covid-19 et sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et renforcer la contribution du Congrès à l'établissement d'une interface plus efficace entre la science, les politiques et les investissements dans le secteur forestier;
  - b. présenter les conclusions du Congrès aux commissions régionales des forêts et au Comité des forêts à sa vingt-sixième session, puis, par l'intermédiaire de celui-ci, au Conseil et à la Conférence de la FAO, de manière à ce que ces conclusions soient prises en compte, selon qu'il convient, dans la planification des politiques et programmes de l'Organisation et à ce que les activités dans le sillage du Congrès soient suivies;
  - c. collaborer avec la République de Corée pour présenter les conclusions du Congrès auprès de instruments et processus intergouvernementaux pertinents;
  - d. tenir compte de l'importance du multilinguisme à la FAO.

## 9.5 TRAVAUX DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES FORÊTS DÉCOULANT DU CADRE STRATÉGIQUE RÉVISÉ

51. Le Comité:

- a. s'est félicité des réalisations de la FAO dans le domaine des forêts durant l'exercice 2018-2019, notamment à l'appui des ODD et des objectifs mondiaux relatifs aux forêts du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030);
- b. a demandé à la FAO:
  - i. de continuer à accorder la priorité à l'établissement de normes relatives aux forêts;
  - ii. de mettre davantage l'accent sur la fourniture de données actualisées de grande qualité sur les forêts;
  - iii. d'aider les Membres, à leur demande, à protéger, à régénérer et à gérer durablement les forêts, notamment en mettant un terme à la déforestation, en restaurant les écosystèmes forestiers, y compris ceux qui sont dégradés, et en favorisant la conservation et l'exploitation durable des ressources forestières, l'agroforesterie et les filières légales et durables de produits forestiers;
  - iv. de prendre en compte les priorités nationales, les réalités locales et les systèmes de production différents lors de la planification et de l'exécution des activités liées aux forêts et à la gestion de celles-ci ainsi qu'aux systèmes alimentaires durables en général, en marquant bien en quoi ces systèmes sont différents et en soutenant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
  - v. de veiller à ce que le nouveau Cadre stratégique reflète correctement l'importance que revêtent les questions liées aux forêts, la nécessité de travailler de manière intersectorielle au sein de l'Organisation dans certains domaines et le rôle de chef de file que joue la FAO pour les questions liées aux forêts au sein du système des Nations Unies;
  - vi. d'informer régulièrement les Membres de l'évolution des initiatives menées dans le secteur forestier auxquelles la FAO participe, notamment l'initiative intersectorielle interne qui vise à transformer les systèmes alimentaires de façon à pouvoir nourrir la planète sans recourir à la déforestation, les travaux du Groupe de travail du système des Nations Unies chargé de mettre un terme à la déforestation et une éventuelle initiative sur les aliments issus des forêts, et de consulter les Membres;
- c. a encouragé les Membres à incorporer leurs priorités concernant les forêts aux plans de redressement post-covid-19 et à leurs plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.